



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF :JG/CB  
DC N°11.186

**DECISION**

***Concernant la fixation des redevances aéronautiques  
de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS  
à compter du 10 août 2011***

**=•••••=**

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la proposition de la commission des usagers de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS réunie le 1<sup>er</sup> avril 2011,

. Vu le code de l'aviation civile et notamment les articles R.224-2 et R.224-3,

**DECIDE**

- de fixer à compter du 10 août 2011, les redevances aéronautiques de l'Aérodrome de ROYAN MEDIS, comme suit :

	<b>TARIFS HT</b>	<b>TARIFS TTC</b>
<b><u>I – REDEVANCES REGLEMENTEES</u></b> (art.R.224-2 du code de l'aviation civile)		
* 6 Premières Tonnes		
- Trafic National	9,00	10,75
- Trafic International	18,35	21,95
* De la 7 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> tonne et par tonne		
- Trafic National	1,80	2,15
- Trafic International	3,10	3,70
* De la 13 <sup>ème</sup> à la 24 <sup>ème</sup> tonne et par tonne		
- Trafic National	2,85	3,40
- Trafic International	6,25	7,50
* De la 25 <sup>ème</sup> à la 75 <sup>ème</sup> tonne et par tonne		
- Trafic National	5,50	6,60
<b><u>II – REDEVANCES NON REGLEMENTEES</u></b> <b>(pour les aéronefs de moins de 6 Tonnes)</b> (art. R.224-3 du code de l'aviation civile)		
* - 1,5 T.		
- Régime général	3,95	4,70
- Aérodrôme agréés	2,60	3,10
* + 1,5 T. à 2,5 T.		
- Régime général	5,90	7,05
- Aéroclubs agréés	4,60	5,50
* +2,5 T. à 6 T.		
- Régime général	8,85	10,60
- Aéroclubs agréés	8,85	10,60
<b><u>Régime International</u></b>		
* P < 1T.	4,35	5,20
* 1 T. < P < 2 T.	7,30	8,75
* 2 T. < P < 3 T.	9,90	11,85
* 3 T. < P < 4 T.	12,60	15,05
* 4 T. < P < 5 T.	15,20	18,20
* 5 T. < P < 6 T.	19,25	23,00
<b><u>Aéroclubs agréés</u></b>		
* forfait abonnements annuels atterrissage		
- formule 1 – 20 atterrissages	59,10	70,70
- formule 2 – 30 atterrissages	82,75	98,95

<p><b><u>Forfait Touch and Go</u></b></p> <p>* 1 redevance d'atterrissage pour les aéronefs dont la masse maximale certifiée au décollage est &lt; à 1,5 T. pour une ½ de tour de piste lorsqu'ils effectuent des « Touch and Go »</p>	4,90	5,85
<p><b><u>III –REDEVANCES D'USAGE DES DISPOSITIFS D'ASSISTANCES A LA NAVIGATION AERIENNE</u></b></p> <p>* C.AM.V. (balisage) par mouvement le ¼ h.</p>	7,65	9,15
<p><b><u>IV – REDEVANCES PASSAGERS</u></b></p> <p><u>Passagers à destination</u></p> <p>* d'un aéroport de la métropole</p> <p>* de tous les aéroports</p>	2,40 5,70	2,85 6,80
<p><b><u>V - REDEVANCES POUR OCCUPATION DE TERRAINS (Par m2 et par an)</u></b></p> <p>* Terrains nus</p> <p>* Terrains aménagés</p>	0,90 1,60	1,10 1,90
<p><b><u>VI – REDEVANCES DE STATIONNEMENT</u></b> (par tonne et par heure)</p> <p><u>Trafic National</u></p> <p>* Redevances de stationnement (délai de franchise 2 heures)</p> <p>* Aire de trafic } * Aire de garage } Par heure et au-delà de 2 h. * Aire d'entretien } * Aire en herbe }</p> <p><u>Trafic International</u></p> <p>* Aire de trafic } * Aire de garage } Par heure et au-delà de 2 h. * Aire d'entretien } * Aire en herbe }</p>	0,15	0,18
<p><b><u>VII – REDEVANCES D'ABRI DES AERONEFS</u></b></p> <p><u>Poids des aéronefs</u></p> <p>* 0 à 6 Tonnes</p> <p>* + de 6 Tonnes et par tranche de 6 Tonnes</p>	2,20 2,20	2,65 2,65

<p><b><u>VIII – ASSISTANCE TECHNIQUE EN ESCALE</u></b></p> <p>* Hors catégorie  * Catégorie 2  * Catégorie 3  * Catégorie 4  * Catégorie 5  L'aérodrome ne possède pas de groupe de démarrage</p>	<p>40,55  66,80  111,45  156,40  182,75</p>	<p>48,50  79,90  133,30  187,05  218,55</p>
<p><b><u>IX – OUVERTURE HORS HORAIRE DE L'AERODROME</u></b></p> <p>* Tous les jours y compris les week-ends et jours fériés de :</p> <p>- 7 H 00 à 8 H 00 }  - 12 H 00 à 14 H 00 }  - 18 H 00 à 00 H 00 }</p> <p>* Tous les jours y compris les week-ends et jours fériés  - 00 H 00 à 7 H 00</p>	<p>41,85  58,60</p>	<p>50,05  70,10</p>
<p><b><u>X – LOCATIONS DIVERSES</u></b></p> <p><u>Location de hangars par avion</u>  * Avions monomoteur par mois  * Avions bimoteur par mois</p> <p><u>Location des points de vente</u>  * par m<sup>2</sup> et par mois</p>	<p>58,60  92,15  7,50</p>	<p>70,10  110,20  8,95</p>
<p><b><u>XI – AVIONS APPARTENANT AUX AEROCLUBS  AGREES ET BASES A L'AERODROME DE ROYAN  MEDIS</u></b></p> <p>* Exonération totale</p>		

**NB** – Le tarif HT est assujéti au taux de TVA en vigueur (19,6 %)

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 70688 – Fonction 816 du Budget communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 mai 2011

**Fait à ROYAN, le 10 mai 2011**  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD

Reçu le 04/05/2011

**COMPTE RENDU  
DE LA COMMISSION DES USAGERS  
DE L'AÉRODROME DE ROYAN**



**Réunion du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011  
à 10h00  
Salle du Conseil**

**Etaient présents :**

M. Philippe CAU : Conseiller Municipal délégué à l'Aérodrome  
M. Jacques SONNINO : Délégué Aviation Civile Poitou-Charentes  
M. Bruno VERSCHAEVE : Direction de l'Aviation Civile Sud-Ouest Bordeaux  
M. Philippe GAUDIN : Responsable Aérodrome AFIS  
M. Patrick DEGOUY : Responsable des Services Techniques  
M. Laurent PHILIPPON : Responsable des Services Techniques - Bâtiments -  
M. Philippe CAZALAS : Responsable EUROPHÉNIX 17 (Médis)  
M. Joinville FRANCIS : Directeur Techniques Parachutistes  
M. Alain TALBOTIER : Agent AFIS  
M. Jean AUGRY : Usager Aérodrome  
M. Daniel RAGOT : Constructeur Amateur  
M. Philippe BEAUFILS : Responsable de PB Hélicoptères  
M. Jacques MOULINIÉ : Président MCCC (Model Club de la Côte de Beauté)  
M. Angel BELINGHERI : Pilote instructeur / testeur (Propriétaire ULM)  
Mme Brigitte MONTICO : Secrétaire

**Etaient représentés :**

Mme Marie-Laure GUÉNANTIN : Maire de Médis, représentée par son 1<sup>er</sup> Adjoint : M. Yvon COTTERE  
Mme Françoise LUGAN : Présidente de l'Aéroclub de ROYAN, représentée par M. Angel BELINGHERI

**Etaient excusés :**

M. Didier QUENTIN : Député-Maire de la Ville de ROYAN  
M. Dominique BONNAIRE : Usager privé  
M. Jacques BUREAU : Constructeur Amateur  
M. Anthony LADOUCE : Gérant Restaurant l'Escale  
M. Jacques LECHNER : Usager privé (propriétaire PA28)  
M. Didier EYSTENE : Représentant l'Association Nord & CO  
M. Jean-Marie BERTIN : Responsable Centre Technique Municipal  
M. Julien YOUINO : Responsable Service Juridique  
M. Olivier PERROT DE CORGNOL : Président de l'ASERCAA  
M. Didier DURAND : Usager Aérodrome  
M. Jean-Xavier ZANETTACCI : Responsable PUBLI AIR SERVICE

**Etaient absents :**

Claude GABOREAUD : Usager privé  
Michel REISER : Usager privé  
Jean-Michel MASSON : Usager privé



Le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 à 10h00 s'est tenue à la Mairie de ROYAN dans la salle du Conseil, la commission des usagers de l'Aérodrome de ROYAN-MÉDIS.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Statistiques et bilan d'activité 2010
- 2) Redevances tarifaires
- 3) Investissements travaux 2010 - 2011
- 4) Calendrier des manifestations
- 5) Qualité du service rendu (AFIS)
- 6) Protocoles et consignes particulières
- 7) Questions diverses
- 8) Clôture par le verre de l'amitié

Philippe CAU ouvre la séance et excuse Monsieur le Député-Maire qui est retenu par d'autres obligations.

Philippe CAU remercie les présences de M. Jacques SONINNO et M. Bruno VERSCHAEVE de l'Aviation Civile, qui viennent respectivement de Poitiers et de Bordeaux, puis propose de passer à l'ordre du jour, en donnant la parole à Philippe GAUDIN, responsable de l'Aérodrome/AFIS.

**1) Statistiques et bilan d'activité 2010 :**

Monsieur Philippe GAUDIN présente le bilan ainsi :

**Le total des mouvements pour l'année 2010 est de 14 485, répartis comme suit :**

IFR : 234  
VFR : 13 797  
Transit : 454

**Le Centre Parachutiste totalise 17 601 sauts**

**L'Aéroclub de Royan comptabilise 1871 heures de vols**

Puis Philippe CAU intervient et demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre.

Monsieur Joinville FRANCIS prend la parole et fait remarquer qu'au niveau national beaucoup de terrains ont vu leur nombre de sauts diminués, alors que la plate-forme de ROYAN enregistre une augmentation. Il souligne également que beaucoup de sportifs européens viennent à ROYAN pour y pratiquer le saut en parachute, tandis qu'au plan national 70% de parisiens viennent évoluer dans le ciel Royannais.

Il informe qu'en 2010, le Centre de parachutisme a fait une demande pour effectuer des sauts sur la plage de Saint Georges de Didonne, mais que la préfecture de la Charente-Maritime ne lui a pas accordé cette autorisation. Le Centre de parachutisme récidive sa demande cette année.

Monsieur CAU demande à Joinville FRANCIS de lui transmettre la liste des stages à venir, afin d'envisager un partenariat avec l'Office du Tourisme.

Soulignant que la piste va être rénovée, Monsieur CAU voudrait mettre en place un comité de pilotage de communication avant 2014, afin d'attirer un public nombreux sur la plate-forme de l'Aérodrome.

Cette communication se fera par :

- La mise en place de journées « portes ouvertes »
- La création d'un site Web sur l'Aérodrome
- L'établissement de plaquettes publicitaires
- Le Salon du Tourisme

## 2) Redevances tarifaires:

Une augmentation de 2,5 % est proposée par la Ville et acceptée par l'ensemble des usagers. Monsieur VERSCHAEVE signale que les nouveaux tarifs devront être transmis simultanément à la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest (SAC/SO) et à la Préfecture, deux mois avant la date d'application, auquel il faudra ajouter un délai d'un mois de publication à l'attention des usagers.

De ce fait, il recommande d'envoyer le plus rapidement possible ces nouvelles redevances aux services concernés afin de les mettre en pratique dans les délais les plus brefs.

## 3) Investissements travaux 2010 - 2011

Philippe CAU rappelle que :

Depuis l'apparition en 2006, de fissures sur la piste revêtue, celle-ci a subi de nombreuses dégradations. Une réfection de la piste s'imposait donc.

Cette réfection ne faisait pas partie des priorités budgétaires de la Ville de ROYAN : (coût : 1, 5 Millions d'Euros), la repoussant jusqu'en 2008.

Après les élections municipales de mars 2008, d'autres projets de la commune étant en cours, le dossier de réfection de la piste n'était pas prioritaire.

Devant l'état critique de la piste, et à force de reporter la date, les travaux devenaient impératifs pour maintenir l'homologation. Leur coût étant important, la tâche n'était pas aisée pour Monsieur CAU de faire accepter un tel investissement.

Avec le soutien de Monsieur le Député-Maire : Didier QUENTIN, de l'Adjoint aux finances : Didier SIMONNET et Bernard GIRAUD Premier Adjoint, ainsi que l'ensemble de la majorité, ils ont réussi à faire adopter la pérennisation de cette piste.

**Après de nombreuses consultations budgétaires et techniques, nous sommes arrivés à réduire le coût budgétaire à 700 000 Euros, par la diminution de 2 cm de l'enrobé, passant de 6 à 4 cm entraînant une durée de vie de la piste de 15 ans à 20 ans.**

Monsieur DEGOUY, intervient en mentionnant qu'il s'apprête à lancer un appel d'offres pour établir ces travaux, la semaine prochaine. Puis, une fois l'entreprise retenue (la décision sera prise avant l'été 2011), Patrick DEGOUY organisera une réunion avec les équipes spécialisées des Bases Aériennes de Toulouse (ESBA) pour caler un planning prévisionnel. A cette issue, il pourra communiquer la date de fermeture de la piste en dur. (qui se fera probablement durant l'automne 2011).

**La durée des travaux s'étendra sur 3 mois. (Tout dépendra des aléas de la météo).**

### ➤ Travaux à réaliser :

- Mettre la piste en conformité
- Rénovation de la couche de roulement sur la piste en dur et le taxiway  
(Les parkings ne sont pas compris, ils seront prévus en 2012)
- Balayage de la piste
- Traitement des fissures
- Application d'une couche d'accrochage
- Application d'un enrobé de reprofilage
- Application d'un enrobé de couche de roulement d'une épaisseur de 4 cm.

Patrick DEGOUY précise qu'une partie des travaux de terrassement, nivellement, et notamment en ce qui concerne les bandes aménagées, sera réalisée par les équipes spécialisées des bases aériennes.

Philippe BEAUFILS souhaite que les travaux débutent en novembre 2011 (et non en octobre 2011).

Après avoir consulté la société ABAQUE (Bureau d'études – ingénierie), Monsieur CAU répond qu'en terme de météo la période idéale serait le mois d'octobre (pas trop de chaleur, pas trop de pluie, ni de gel).

Angel BELINGHERI souhaite une dérogation pour utiliser la piste en herbe pendant les travaux, précisant que cela apporterait un préjudice financier pour l'Aéroclub.

Philippe CAU est bien conscient que c'est un problème non négligeable que d'arrêter toutes activités aéronautiques pendant trois mois.

En terme de sécurité, Philippe CAU est défavorable au maintien de l'utilisation de la piste en herbe pendant la période de réalisation des travaux de la piste en dur.

Monsieur VERSCHAEVE rétorque que dans le cadre du Service Management de la Sécurité (SMS), il faudra faire une étude d'évaluation d'impact si l'on doit utiliser la piste en herbe, qui, de toute façon sera réservée aux avions basés.

Philippe BEAUFILS demande s'il est possible d'aménager une DZ (drop zone) hélico pendant les travaux, ce à quoi Monsieur SONINNO lui répond que ce sera en fonction des impératifs de l'entreprise et que cette DZ sera étudiée à ce moment là.

Pour la réfection de la piste en dur, Monsieur CAU déclare que la ville de ROYAN a obtenu une subvention de 120 000 Euros de la part du Conseil Général, tandis que le Conseil Régional a donné une réponse négative pour son financement, ainsi que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Puis il clôt ce chapitre en demandant aux pilotes de prendre conscience du danger encouru de voler pendant la période des travaux.

Philippe CAU donne ensuite la parole à Laurent PHILIPPON, qui en remplacement d'Emmanuel BENITO-GARCIA (Agent d' Exploitation Aérodrome) communique le bilan de l'année 2010 de ce qui a été réalisé en matière de bâtiments sur l'Aérodrome :

Cela concernait :

- Le Centre Parachutistes
- Les sanitaires du centre d'hébergement et du camping : mise en conformité obligatoire au niveau de la réglementation (légionellose).

Coût : 60 000 Euros (correspondant au budget 2010)

Laurent PHILIPPON déclare qu'il reste un peu d'argent sur le budget 2010, et sera utilisé pour :

- **Le remplacement de la porte d'entrée de la tour de contrôle qui se trouve complètement défectueuse**
- **La réfection de l'étanchéité du balcon (présences d'infiltrations)**
- **Le remplacement des tôles sur une partie de la toiture de l' ASERCAA (association des constructeurs amateurs), existences de fuites.**

Laurent PHILIPPON assure que seuls ces travaux de bâtiment seront effectués en 2011. L'investissement principal étant réservé exclusivement à la piste.

Monsieur FRANCIS et Monsieur CAZALAS font remarquer que les rails coulissants du hangar sont mangés par la rouille, par conséquent les portes risquent de tomber sur quelqu'un.

Laurent PHILIPPON propose d'aller voir sur place et en fonction des finances, envisage de procéder à la réfection de ces rails et la structure des portes.

Philippe GAUDIN tient à remercier toutes les équipes de la Ville de ROYAN, plus particulièrement les Services Techniques, le Centre Technique Municipal, la Voirie, les Espaces Verts, qui grâce à leurs interventions font que la plate-forme reste propre, sympathique et accueillante, étant reconnu telle quelle par certains pilotes qui viennent de l'extérieur.

#### **4) Calendrier des manifestations aériennes :**

Alain TALBOTIER (Agent AFIS) présente le calendrier des manifestations pour 2011 :

##### **▪ Coupe d'Europe de Montgolfières de MAINFOND (Charente) :**

En partenariat avec la coupe d'Europe des montgolfières de MAINFONDS (16), le Rêve d'Icare organise cette année une manche de cette coupe d'Europe sur un de nos cantons.

Afin de créer un effet bande-annonce, une dizaine de Montgolfières seront présentées en captif

⇒ **Sur la Plage de la Grande Conche le dimanche 24 avril de 14h30 à 23h00.**

**A partir de 19h30 jusqu'à 23h00, deux d'entre elles prendront leur envol.**

Cette opération sera renouvelée **le mardi 2 août 2011** au même endroit, présentant ainsi la compétition proprement dite, qui se déroulera :

⇒ **Le mercredi 3 août 2011 au Château de Didonne.**

Alain TALBOTIER précise qu'à part la journée du 3 Août n'y aura pas de NOTAM (notice to Air Men) pour les deux autres dates, il est donc recommandé aux pilotes d'observer la plus grande vigilance pendant leur vol.

##### **▪ Meeting aérien sur la Base Aérienne 721 de Rochefort :**

⇒ **Les samedi 28 et dimanche 29 mai 2011**

La Base Aérienne 721 de Rochefort organise un meeting de l'Air, au cours duquel seront présentés les fleurons de l'Aviation française : (La Patrouille de France, le Rafale, la Patrouille Cartouche Doré, le Caracal, l'équipe de voltige, mais aussi des avions étrangers et des aéronefs militaires et de collections.)

Lors de ces deux journées inoubliables, de nombreuses démonstrations aériennes seront prévues ainsi que des animations au sol, destinées à faire découvrir les métiers de l'Air aux plus jeunes.

Philippe CAU informe que le Député-Maire, Didier QUENTIN, a émis un avis favorable pour soutenir le meeting en terme de communication suite à la demande du Général de Brigade Aérienne Gérard LATOUR.

##### **▪ Portes ouvertes :**

⇒ **Le samedi 3 septembre 2011**

Aura lieu comme les autres années « la journée portes ouvertes » de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, organisée par la Ville de ROYAN.

Une nouvelle fois, Monsieur CAU espère la participation de tous pour satisfaire à la réussite de cette journée, qui à chaque fois, remporte un franc succès.

De plus, Philippe CAU informe qu'une deuxième journée « portes ouvertes » sera consacrée :

- une année, sur le thème des planeurs
- et
- l'année suivante, dédiée aux ULM

Le Centre Parachutistes déclare que cette année encore, des sauts de nuit auront lieu, mais que les dates restent à définir.

Monsieur MOULINIÉ : Président MCCB (Model Club de la Côte de Beauté) souhaite participer activement à ces futures journées « portes ouvertes » pour présenter ses modèles, aussi bien de manière statique qu'en évolution.

Devant la complexité du dossier à monter, Monsieur CAU lui répond qu'ils seront exposés de manière statique, mais que l'idée de démonstration en vol n'est pas abandonnée pour autant.

Monsieur MOULINIÉ annonce que le Model Club de la Côte de Beauté, **organise un meeting d'aéromodélisme le dimanche 21 août 2011**. N'ayant pas de gros moyens pour faire connaître cette manifestation, il demande si quelqu'un pourrait lui apporter une aide en matière de publicité.

Ce meeting permettra de faire connaître son activité au delà de la Charente-Maritime dans un premier temps, et dans un second temps, au delà des frontières du pays, ayant eu des contacts avec d'autres clubs étrangers.

La réussite de cette année pourrait être un tremplin pour les années à venir.

Philippe CAU lui répond qu'il pourra compter sur son soutien.

#### **5) qualité du service rendu (AFIS)**

A la question sur la qualité du service rendu par les AFIS, à l'unanimité les usagers sont satisfaits.

#### **6) Protocoles et consignes particulières**

Messieurs SONINO et VERSCHAEVE interviennent.

Monsieur SONINNO a travaillé avec Philippe GAUDIN sur les protocoles qui avaient besoin d'une petite mise à jour. Ces protocoles n'ont pas été profondément modifiés mais juste remaniés, dont le but est de renforcer la sécurité.

Les usagers recevront une nouvelle version afin que chacun puisse l'étudier.

Monsieur SONINNO envisage de fixer une réunion de cadrage pour tous ces nouveaux protocoles.

#### **7) Questions diverses**

Monsieur BALINGHERI demande s'il y a possibilité d'ouvrir le terrain aux ULM 3 axes.

Philippe CAU n'est pas défavorable à cette idée, il faut réagir en terme de sécurité, si cela se réalise on pourrait limiter l'accès à l'aérodrome aux ULM 3 axes équipés de radio, avec des pilotes formés à la phraséologie. En attendant rien ne change pour l'instant.

#### **8) Clôture :**

L'ordre du jour étant épuisé à 12h30, et devant l'absence d'autres questions, Monsieur CAU met un terme à cette réunion en remerciant l'ensemble des participants et en les invitant à venir partager le verre de l'amitié.